



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 159 semaine du 30 avril
au 6 mai 1982

nouvelles csn

Bonne Fête

**UN
PRE
MIER
MAI
TOUT
EN
COU
LEURS**





agenda du mouvement

mai

- 1-2 CSN tournée pré-congrès
- 4-7 FNC congrès régulier
- 5-8 FSMMPCC congrès régulier, à Victoriaville
- 6-7 SECSN conseil syndical, à Québec
- 6-7 FTPF réunion d'équipe, à Québec
- 7-8-9 la maîtresse d'école colloque sur la pédagogie progressiste, à Montréal
- 7-8 SECSN assemblée générale spéciale, à Québec
- 8-9 CSN tournée pré-congrès
- 10 CSN bureau confédéral
- 10-11 CSN conseil confédéral, à Montréal
- 11-14 FAS conseil fédéral, à Québec
- 12-14 CSN comités pré-congrès
- 14-16 FTPF conseil fédéral, à Québec
- 23-29 CSN congrès régulier de la centrale, à Québec

juin

- 3-4 FTPF réunion d'équipe

"Mon dollar pour le Salvador"

UN SÉRIEUX EFFORT À FAIRE

Le secrétaire général de la CSN, Sylvio Gagnon, a communiqué, par lettre, le 23 mars 1982, le lancement de cette campagne du "dollar, pour le Salvador". C'est impossible de demeurer indifférent au sort vécu par les travailleurs et travailleuses du Salvador.

après les élections du 28 mars 1982

Aujourd'hui, le fruit des élections commanditées par les États-Unis donne au Salvador un nouveau président, Mangana, représentant des banques avec trois vice-présidents. Mais une chose demeure inchangée, c'est la situation des travailleurs-euses, des paysan-ne-s: répression, chômage, état de siège, liberté supprimée, emprisonnements et assassinats.

Il faut donc réactiver notre soutien et notre campagne d'appui aux forces populaires et aux organisations ouvrières.

Donner un dollar au Salvador, c'est notre façon de dire **non aux emprisonnements politiques et syndicaux, non, aux attentats anti-syndicaux, non à l'état de siège, non aux massacres de gens sans défense, non à l'intervention américaine.**

Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec le CISO. Faites parvenir vos contributions financières de cette campagne à l'attention de "Solidarité-Salvador-CISO" à l'adresse du secrétariat du CISO, 1601, rue DeLorimier, Montréal, H2K 4M5.

Notre objectif est d'un dollar par affilié!

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louis de Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

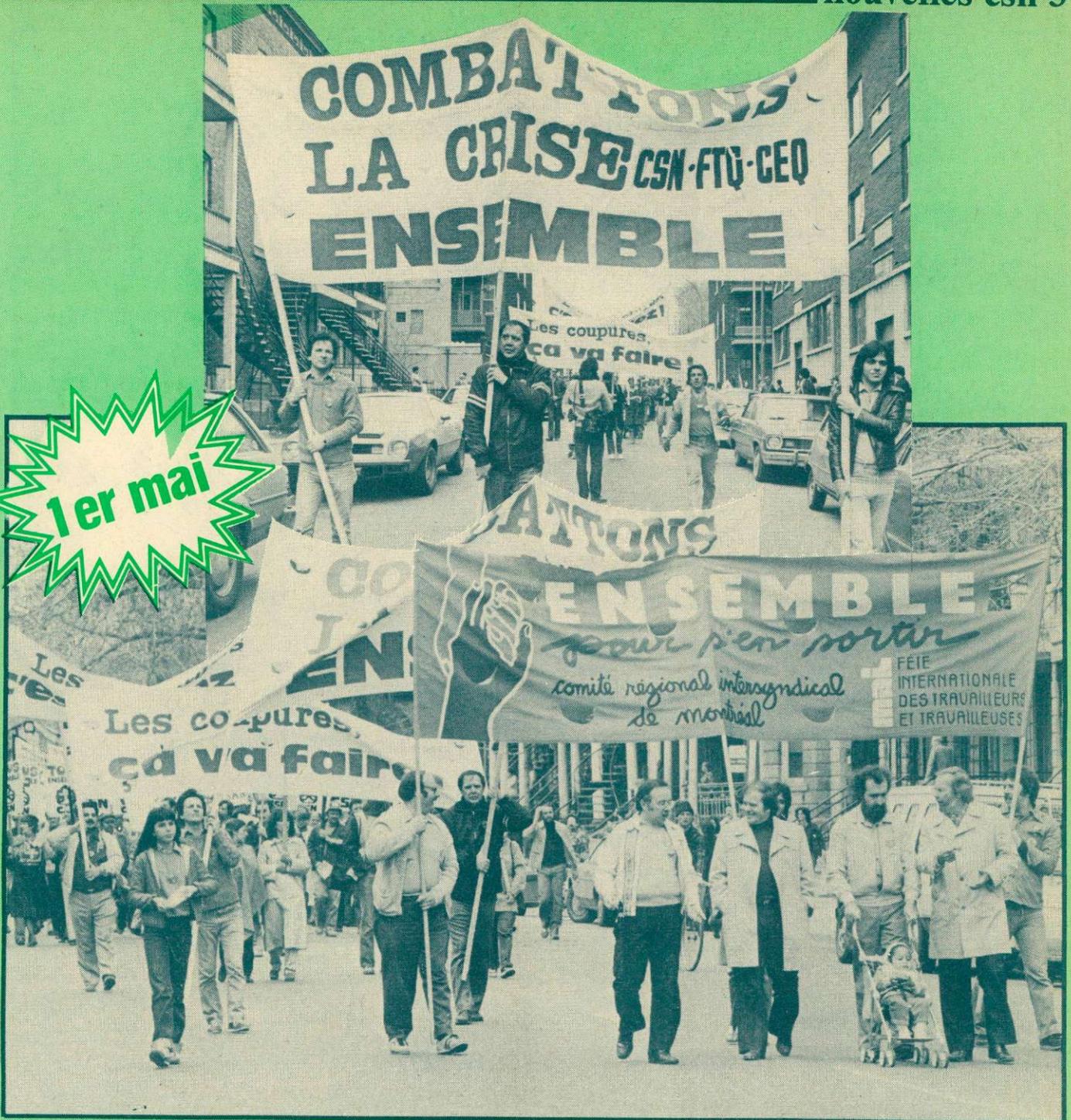
Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

des appuis insuffisants

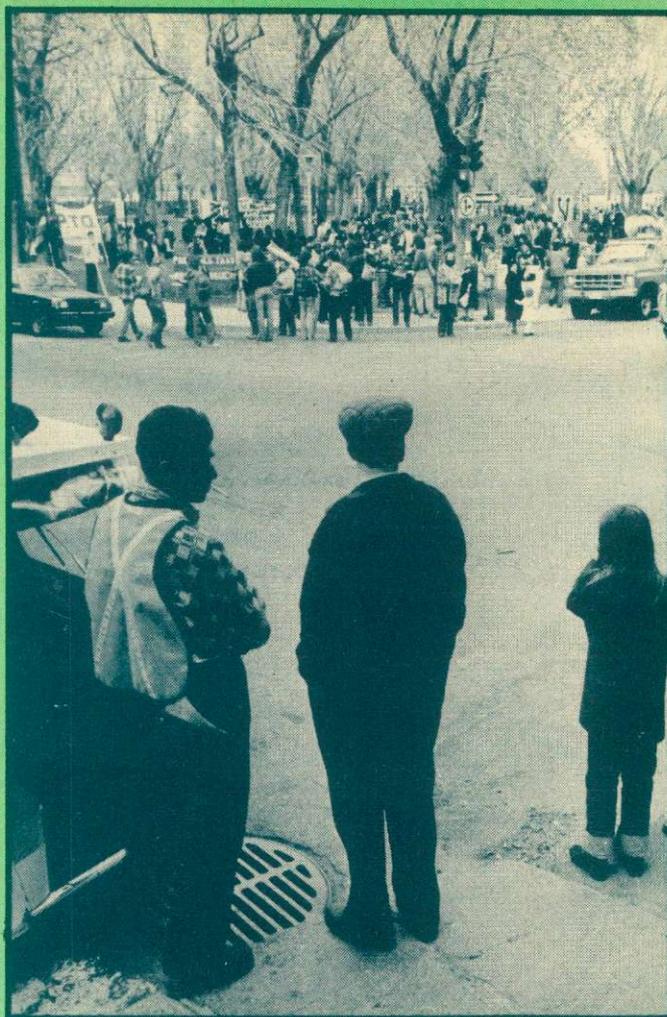
Un mois après le lancement de la campagne, le résultat des appuis reçus est le suivant:

Conseils centraux CSN

Québec	\$ 200.00
Gaspésie (macarons)	600.00
Outaouais (macarons)	200.00
Thetford Mines	100.00
Trois-Rivières	25.00
Bas St-Laurent/Rimouski	197.00
Montréal	3,195.10
	\$4,517.10
CEQ	713.00
SPGQ	250.00
Appuis personnels	300.00
Total	\$5,780.10



**PLUS DE 15,000
DANS LEUR RUES
DE MONTRÉAL**



Le rassemblement a eu lieu au parc Laurier, dans le nord du Plateau Mont-Royal.

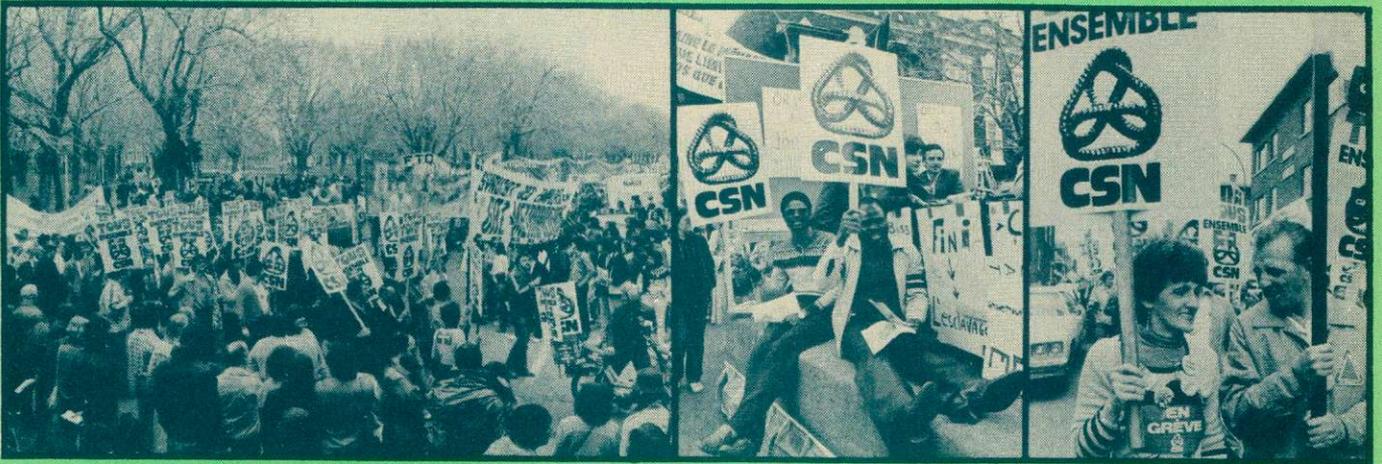
Cette année, au Québec, la FTQ, la CSN et la CEQ, ainsi que d'autres groupes syndicaux et populaires, avaient invité toute la classe ouvrière à fêter de manière unitaire la fête internationale des travailleurs et travailleuses.

Peu habitué-e-s depuis quelques années aux actions unitaires, ce 1er mai représentait la troisième manifestation d'envergure à laquelle les trois centrales participaient ensemble durant les derniers mois, la première ayant été depuis celle du 21 novembre dernier à Ottawa, l'autre étant la grande manifestation du 3 avril, à Montréal.





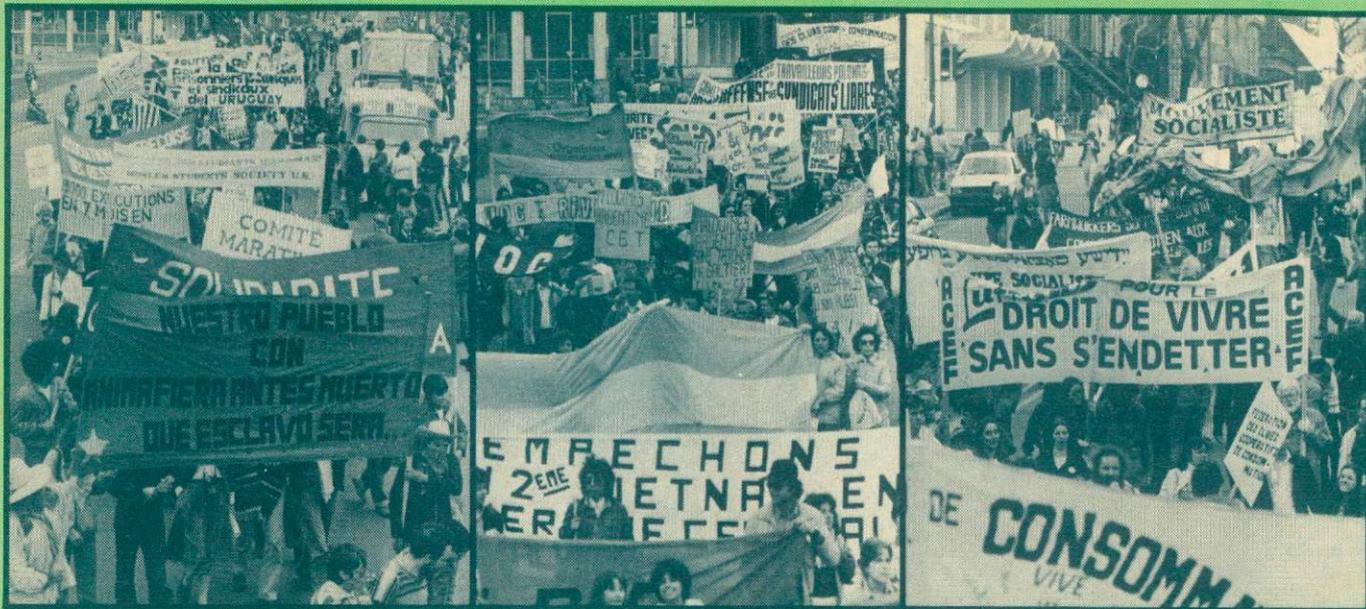
Lorsque, derrière les musiciens, la manifestation s'est mise en marche, ce sont les représentants montréalais de la CSN, de la FTQ et de la CEQ qui battaient la marche.



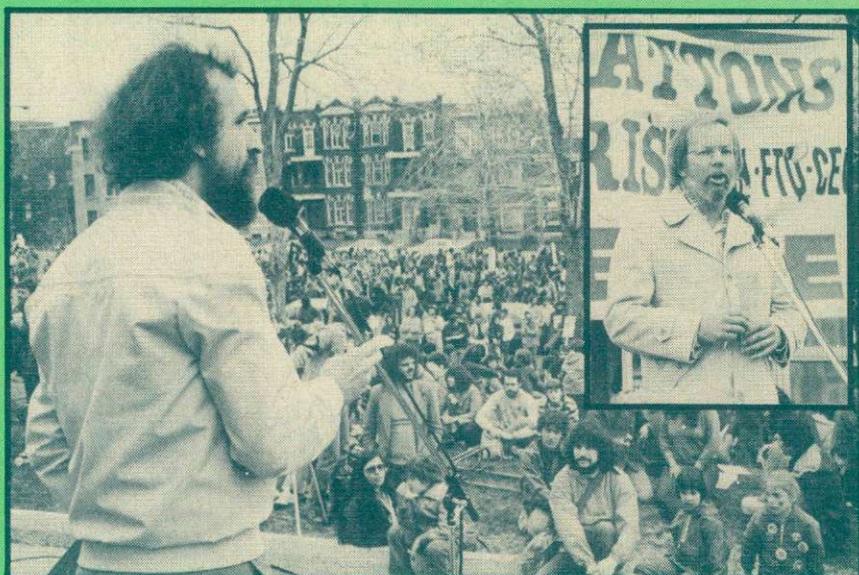
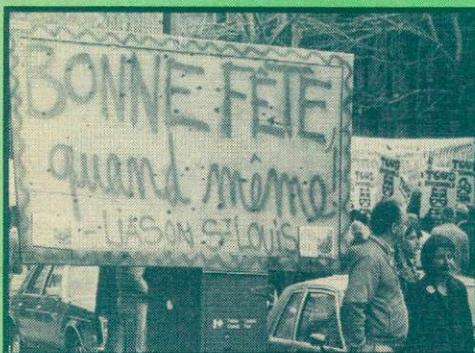
Puis venaient les différents groupes de grévistes et les groupes syndiqués



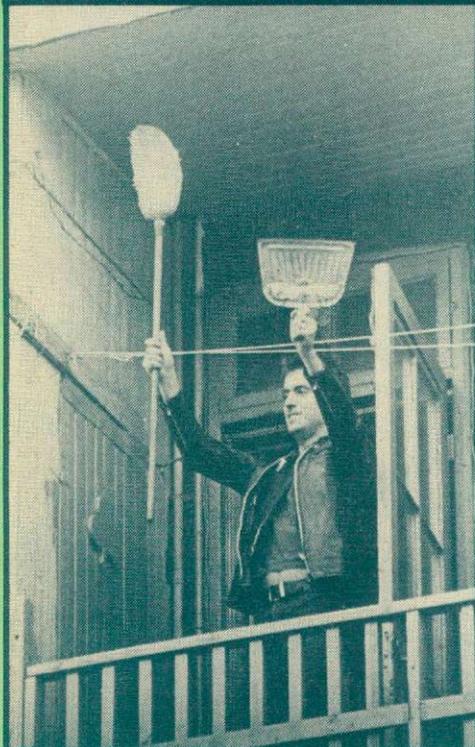
6 nouvelles csn



les groupes immigrés, les groupes populaires puis les groupes politiques.



puis au parc Lafontaine, de courts discours et de la musique



sur le parcours, des salutations



et le soir venu, la fête...

construction

"une bien drôle de négociation..."

Déjà en décembre '81, la CSN-construction proposait aux autres associations syndicales un protocole pour constituer un regroupement de plus de 50% des syndiqués, tel que requis par la loi pour la négociation. La FTQ-construction s'y est opposée. Elle s'est refusée à reconnaître la clause de non-discrimination dans l'emploi qu'exigeait la CSN en rapport surtout avec la situation au chantier du gazoduc.

Pour sa part, l'association patronale avait fait savoir au gouvernement, à la fin mars, qu'elle n'était pas intéressée à procéder à une véritable négociation et qu'elle souhaitait la prolongation pour 2 ans du décret avec quelques amendements. **L'entente conclue le 30 avril répond en tout point aux vœux des patrons de la construction.**

des patrons intransigeants

Tout au long de la négociation, l'AECQ a fait preuve d'intransigeance et n'a pas voulu démordre de ses positions. Au début d'avril, la CSN-construction demande au gouvernement de nommer un conciliateur. Le ministre Marois en nomme deux: Bernard Crevier et Denis Tremblay. Ces derniers rencontrent les parties syndicales, une à la suite de l'autre.

Pendant ce temps, l'AECQ publie des annon-

Dans la nuit du 30 avril, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et le cartel syndical formé de la FTQ-construction et du Conseil provincial (international) des métiers de la construction parvenaient à une "entente" qui est une version à peine déguisée du décret actuel reconduit pour 2 ans.

Cette "entente" qui n'en est pas vraiment une, s'est faite au détriment des travailleurs de la construction. C'est à cette constatation qu'en arrive la CSN-construction, qui en débattrait avec ses membres lors des prochaines assemblées syndicales.

ces cinquantes dans deux grands quotidiens de la province. La CSN estime que les allégations de l'AECQ exigent une réplique unitaire des syndicats. La FTQ décline l'invitation et réclame la prolongation pour un an du décret et des amendements à la loi pour "dégager une majorité syndicale". En fait, cette volonté maladroite de la FTQ-construction d'obtenir le monopole de la représentativité et de la négociation dans le secteur de la construction constituera, tout au long, un obstacle de taille aux tentatives d'unité du côté syndical.

À la fin d'avril, les syndicats internationaux acceptent de s'associer avec la FTQ-construction. L'AECQ refuse toujours de bouger sur l'essentiel de ses positions. Les rencontres de négociation se poursuivent et le gouvernement nomme un médiateur dans le conflit, Raymond Leboeuf. La CSN a été écartée de

tout le processus. La loi prévoit pourtant qu'une centrale qui représente plus de 15% des syndiqués a certains droits à la table de négociation.

les travailleurs, les grands perdants

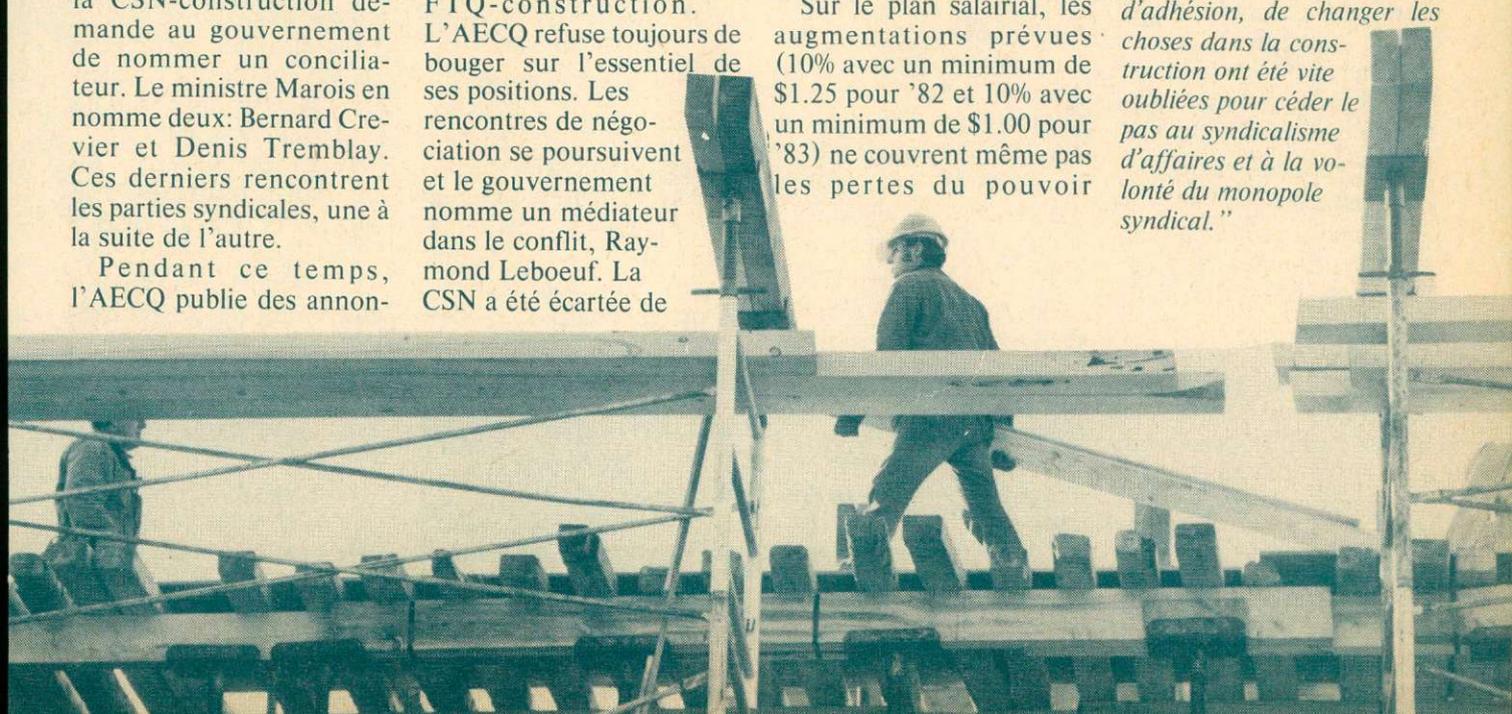
De cette "entente" de dernière minute, les travailleurs de la construction ne retirent que peu d'avantages. L'entente ne règle rien sur la sécurité d'emploi, du revenu et la sécurité physique. Ils devront continuer à subir l'arbitraire patronal dans le roulement de la main d'oeuvre: embauchage, mise-à-pied, rappel, congédiement sans justification.

Sur le plan salarial, les augmentations prévues (10% avec un minimum de \$1.25 pour '82 et 10% avec un minimum de \$1.00 pour '83) ne couvrent même pas les pertes du pouvoir

d'achat causées par l'inflation. Les majorations de salaires conclues sont même inférieures à celles proposées par le médiateur, qui considérait ses propres propositions comme n'étant "pas déraisonnables". De plus, les propositions du médiateur avaient l'avantage de réduire les écarts de salaires alors que l'entente les maintient.

Une analyse faite par la CSN démontre qu'au cours des derniers 3 ans, le salaire moyen dans la construction au Québec a été de beaucoup inférieur à la hausse du coût de la vie. De 1979 à 1982, les travailleurs ont reçu des augmentations de 25.6% en moyenne alors que pour la même période le coût de la vie a fait un bond de 36.8%. Cette analyse conclue qu'il aurait fallu une hausse de \$1.13, uniquement pour le rattrapage depuis le dernier décret, sans parler de la protection du pouvoir d'achat pour les 2 ans à venir et d'un minimum d'enrichissement.

Comme le soulignait récemment Yvon Leclerc, président de la CSN-construction, "les belles promesses de la FTQ-construction et des Internationales, au cours de la dernière campagne d'adhésion, de changer les choses dans la construction ont été vite oubliées pour céder le pas au syndicalisme d'affaires et à la volonté du monopole syndical."



pour les travailleurs et travailleuses à pourboire

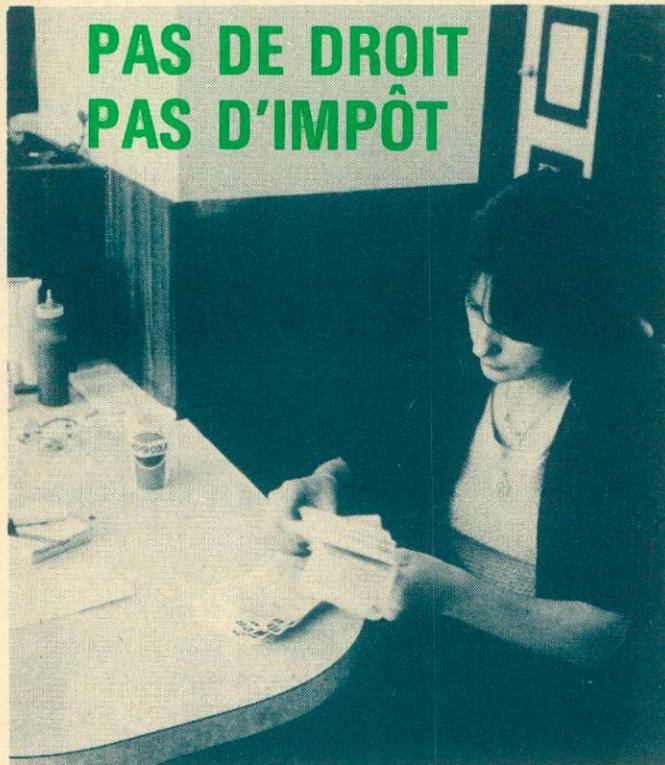
Les gouvernements fédéral et provincial ont lancé un *projet pourboires*, qui vise à ramasser des impôts sur tous les revenus (salaires et pourboires) des travailleurs et travailleuses à pourboire. Ce projet s'inscrit dans le cadre des tentatives gouvernementales de combler leurs déficits budgétaires.

À ce jour, plusieurs serveurs et serveuses ont reçu des comptes concernant leurs revenus des trois dernières années et pour certaines, c'est jusqu'à \$10,000 qu'ils ont à payer. Et tous et toutes seront touché-e-s.

Les travailleurs et travailleuses à pourboires n'acceptent pas que ce soit eux qui soient pénalisés, que ce soit dans leurs poches que les gouvernements viennent chercher quelques-uns des millions qui leur manquent alors que les riches, les vrais riches, soustraient **plusieurs milliards de dollars par année** à l'impôt au moyen d'échappatoires fiscales. Parizeau lui-même disait aux compagnies, lors du sommet de Montebello, de changer de comptables si elles payaient de l'impôt.

deux poids, deux mesures

D'un autre côté, pour les travailleurs(euses) à pourboire, on sur-évalue leurs revenus car les pourboires dépendent des heures où on travaille, du type d'établissement, de la saison, de ce que garde le patron, ou on sous-évalue nos dépenses: le garçon de table et le maître d'hôtel à payer, les mauvaises factures, les uniformes à acheter et à entretenir, etc.



Les vraies conditions de travail de ces travailleurs et travailleuses, c'est un sous-salaire minimum (\$3.28 l'heure au lieu de \$4.00) qui recule par rapport à l'inflation (29% de recul depuis 6 ans), recul que les gouvernements ont décidé de leur faire subir en n'augmentant pas le salaire minimum.

Ces conditions, ce sont des vacances, des congés, des absences/maladies payés au taux de base, sans tenir compte des pourboires. Dans l'hôtellerie comme dans la restauration, plus encore qu'ailleurs, ce n'est certainement pas avec la paye de vacances que tu peux te payer des vacances.

la sécurité sociale

Ces conditions, c'est

aussi **certains régimes de la sécurité sociale** où on tient compte des pourboires et d'autres pas.

Ainsi, pour les **accidents de travail et l'assurance-auto**, les pourboires comptent si on prouve qu'on les a déclarés à l'impôt ou si le patron est assez gentil pour fournir une attestation du montant de pourboires reçus. Ce qu'il refuse de faire généralement.

Pour l'**assurance-chômage**, d'un autre côté, déclarés ou pas, les pourboires ne comptent pas.

Pour le **régime des rentes**, si on veut qu'ils comptent, il faut payer le double de la cotisation régulière pour les pourboires: 3.6% au lieu de 1.8%. Il faut payer la part du patron, voi-

là une autre économie pour eux.

Si on ne déclare pas les pourboires, évidemment nous n'aurons rien en retour, mais si nous les déclarons nous n'avons pas grand-chose de plus. Injustice? Oui, mais parfaitement légale.

la conditions des femmes

Les femmes forment la majorité des travailleurs-euses à pourboire. Il faut en parler car elles se retrouvent très majoritaires dans tous les petits établissements et minoritaires dans les grands. Elles ont donc encore une fois les conditions les plus difficiles. Elles subissent de plus, dans ce milieu particulièrement, le harcèlement sexuel.

Et comme elles sont dans les plus petites boîtes, elles sont encore une fois isolées, elles n'ont pas de lieu de regroupement. Cependant elles s'organisent de plus en plus.

Les travailleurs et les travailleuses à pourboire doivent s'organiser. C'est la seule façon de se faire entendre.

Ils/elles doivent mettre de l'avant des revendications et s'organiser pour les faire avancer. Il faut:

1. exiger l'arrêt des poursuites contre les travailleurs et travailleuses à pourboire;

2. obtenir les mêmes droits que les autres travailleurs;

3. obtenir le remboursement pour ceux qui ont déjà payé ou un crédit d'impôt;

4. normaliser la situation des travailleurs et travailleuses à pourboire;

5. abolir le statut de travailleur autonome.

manifestation des travailleurs et travailleuses à pourboire

lundi, le 10 mai, à 14h30

à Montréal, angle Clark et Dorchester, pour se rendre devant le bureau du premier ministre, à l'Hydro-Québec.

Lors du dernier conseil confédéral, en avril, un rapport préliminaire intitulé "Pour une plate-forme syndicale sur les loisirs-vacances" était présenté aux délégué(e)s du Conseil.

Ce rapport a été déposé par le comité loisirs-vacances de la CSN, formé en décembre 1981 et qui s'est donné pour objectifs d'élaborer une plate-forme et de revendications et d'actions conforme aux intérêts des travailleurs(euses), en jonction avec l'expérience des mouvements populaires. Ce rapport s'inscrit dans une démarche visant à amener dans les syndicats et les conseils centraux des débats sur des aspects importants de nos vies en dehors des lieux de travail, à élaborer des actions communes et solidaires avec des groupes populaires actifs sur le front du loisir.

La CSN n'en est pas à ses premières armes dans le domaine des loisirs et des vacances. L'exemple le plus connu est bien sûr l'action de la CSN entre 1968 et 1972 pour mettre fin aux privilèges des clubs privés de chasse et de pêche. Dans le domaine des vacances, on peut citer également l'initiative du Conseil central de Québec, en 1970, pour mettre sur pied un centre familial de vacances. Enfin, il est significatif que le sommet populaire de Montréal ait inclus la dimension loisir dans la plate-forme adoptée par les syndicats et les organisations populaires de Montréal.

Dans ces luttes sur le terrain des loisirs et des vacances, la CSN est donc associée aux organisations populaires qui ont développé une tradition d'actions dans ce secteur depuis une vingtaine d'années. Des loisirs St-Henri à l'Associa-

loisirs-vacances

POUR UNE IMPLICATION SYNDICALE



tion des Jeunes Travailleurs de Montréal, en passant par diverses luttes ponctuelles pour l'aménagement d'espaces de loisirs comme un mini-parc dans le Centre-Sud de Montréal ou un parc régional dans le Bas-du-fleuve, et la mise en place d'organisations populaires dans le domaine des vacances comme le Mouvement québécois des Camps familiaux, les organisations populaires mènent une action majeure pour que les couches populaires aient accès à des loisirs et des vacances de qualité.

Plus récemment, particulièrement depuis un an, le mouvement syndical et surtout la CSN a été amené à prendre position sur deux questions qui tendent à devenir des enjeux. La première est celle de l'affirmation, par les classes populaires, de leur droit aux vacances à travers un projet désigné par l'expression tourisme social. La seconde question est celle du programme gouvernemental

Kino-Québec qui fait valoir la pratique régulière d'activités physiques et sportives comme moyen privilégié d'améliorer la condition physique de la population et plus spécifiquement des travailleurs et travailleuses.

À ces deux questions d'actualité commence à s'ajouter une troisième encore mal connue, qui est la tendance de plus en plus nette des services de loisirs municipaux à faire payer, aux citoyens participant aux activités de loisirs, la totalité des coûts occasionnés par les programmes municipaux. C'est ce qu'on commence à appeler "la tarification en loisir", et à laquelle nous nous opposons.

Le comité est d'avis que c'est à partir d'une perspective fondée sur l'**accessibilité, le contrôle et le contenu** des loisirs-vacances que la stratégie syndicale devra se développer et générer des actions profitables aux travailleurs-euses et aux classes populaires.

Déjà nous pouvons retenir un certain nombre d'actions et de revendications:

Par exemple, au niveau des revendications:

- exiger l'affectation de ressources de l'État au soutien et au développement des équipements collectifs de loisirs et de vacances plutôt qu'à des équipements privés;

- faire valoir la nécessité d'une politique de démocratisation des zones périphériques des villes, d'accessibilité aux plans d'eau et d'aménagement des espaces de loisir dans les quartiers populaires.

Au niveau des actions, le mouvement syndical peut aussi agir:

- en s'associant aux organisations qui visent la réalisation de projets de loisirs et de vacances par et pour les travailleurs(euses) et les couches populaires;

- en participant à des événements (colloques, conférences, manifestations) qui traitent des loisirs et des vacances afin d'y exprimer son point de vue;

- en intervenant sur le type de formation que reçoivent les intervenants en loisir et en tourisme;

- en orientant les contenus de programme de loisirs et de vacances qui touchent les travailleurs(euses);

- en intervenant pour mettre fin à la discrimination sexuelle existante dans les loisirs et les vacances.

Le rapport final du Comité sera déposé au début de '83. Par ailleurs, si vous souhaitez témoigner d'une expérience particulière en loisirs-vacances, vous pouvez communiquer au Service d'action politique de la CSN, 598-2185.

De plus, **nouvelles-csn** publiera dès la semaine prochaine une chronique loisirs-vacances: activités, groupes, lieux...

réponse des enseignants des cégeps au président de la Fédération des cégeps.

Jeudi dernier, le 6 mai, la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (FNEQ-CSN) et la Fédération des Enseignants de cégeps (FEC-CEQ) ont tenu une conférence de presse conjointe pour répondre aux propos tenus par le président de la Fédération des cégeps, M. Jean-Noël Tremblay. Celui-ci suggérait de réouvrir la convention des enseignants-tes sur tous les points alléguant qu'elle comportait des clauses trop généreuses.

Dans le communiqué remis à la presse, les enseignants ont rappelé à M. Tremblay que les conventions qu'il qualifie de luxueuses sont le résultat de dures négociations et de 15 années de luttes.

mises en disponibilité

M. Tremblay déclarait la semaine dernière qu'il y aurait 350 enseignants-tes payés-ées plein salaire sans aucune charge de travail pour 1982-83. Or les chiffres du gouvernement sont clairs et confirment que la part des enseignants-tes mises en disponibilité non seulement travaillent, mais ont été écarté-e-s inutilement de leurs postes. À titre d'exemple, en 1981-82, seulement 31 enseignants-tes sur 358 mis-ses en disponibilité ne travaillent pas suite au refus patronal de les utiliser.

Les enseignants ont souligné aussi le cas du Cégep du Vieux-Montréal, où l'on préfère payer en temps supplémentaire des enseignants-tes qui ont déjà une charge complète. Ainsi, 11 enseignants-tes en mathématique se partagent 3 tâches complètes qui auraient pu être confiées à des mis en disponibilité du réseau.

non à la création de postes de cadres

Quant à l'économie des coûts que propose la Fédération des Cégeps au niveau de la coordination départementale, il en coûterait beaucoup plus cher aux administrations de cégeps si la coordination départemen-

tale devait être assumée par des cadres plutôt que par des enseignants-tes. Les enseignants ont souligné qu'à ce sujet 49 nouveaux postes de cadres et gérants ont été créés au cours de la dernière année en cette période de compressions budgétaires.

avantages sociaux mérités

Le président de la fédération des cégeps avait aussi proposé de ne plus rembourser les congés de maladie non-utilisés. Les enseignants-tes rappellent que cette disposition avait été négociée à la table centrale pour l'ensemble des travailleurs du public et ce type de bénéfice existe dans plusieurs conventions du secteur privé.

Enfin M. Tremblay proposait de ne plus financer les libérations syndicales. Selon lui, 4 millions seraient ainsi épargnés. Il ne faut pas oublier que ce sont les enseignants-tes qui à même leur charge globale dégagent un ou deux des leurs pour des fins syndicales.

que la Fédération fasse le ménage dans sa cour

La FNEQ-CSN et la FEC-CEQ considèrent que la Fédération des cégeps fasse le ménage dans sa pro-

pre cour et mette fin aux abus des administrations locales pour faire face aux compressions. À titre d'exemple, le cas du Collège d'Ahuntsic qui a entraîné la tenue d'une enquête du ministère de l'Éducation. Les résultats de cette enquête, contenus dans le rapport St-Jacques, confirment de "graves lacunes dans les contrôles financiers du collège".

D'ailleurs, les différents syndicats d'employés du Collège d'Ahuntsic ont exercé des moyens de pression pour obtenir la destitution de 4 cadres et supérieurs et la restitution des sommes versées à l'ensemble des cadres, soit plus de 500,000 \$. Les administrateurs sont toujours en place et continuent à prendre des décisions préjudiciables au personnel à l'emploi de ce collège.

Les enseignants sont par ailleurs d'accord avec M. Tremblay quand il dit que la situation présente ne peut plus durer. Des coupures de postes chez les employés-ées de soutien et les professionnel-les non-enseignants ont entraîné une dégradation des services. Ce n'est pas en coupant aussi dans le personnel enseignant qu'on améliorera la situation actuelle.

le rapport St-Jacques

La grève de 24 heures déclenchée le 27 avril par le front commun syndiqués/usagers n'a surpris personne.

À la session d'automne, chacun leur tour ils avaient déjà fait la grève pour réclamer du gouvernement qu'une enquête publique soit faite sur l'administration de leur collège et demandaient le renvoi de 4 cadres supérieurs.

Le 9 novembre 1981, le ministre de l'Éducation Camille Laurin ordonnait une enquête publique sur l'adminis-

tration du collège d'Ahuntsic. M. Jean-Marie St-Jacques, directeur-adjoint à la direction des ressources financières au ministère de l'Éducation était chargé de l'enquête. Le 8 mars le rapport était rendu public mais le ministre de l'Éducation n'a pas daigné livrer lui-même le résultat de l'enquête et chargeait l'ancien président du conseil d'administration M. Marcel Sicard de l'odieux travail.

aucune accusation de fraude n'a été portée

Le rapport St-Jacques révélait entre autres: **"pour les trois années scolaires 1977-78, 1978-79, 1979-80, que le directeur général et ses gérants (les cadres) se sont monnayés une banque de 28 jours ouvrables en supplément des jours de vacances annuelles régulières et ce, sans qu'aucune résolution du Collège approuve cette décision."** Le montant total de cette opération: 145,000 \$.

Il en est de même pour les frais de voyage et de représentation où l'enquêteur n'a retrouvé aucune explication pouvant justifier certains montants qui avaient été remboursés.

De plus, le rapport St-Jacques soulignait de manière évidente le manque de questionnement sur les dépenses de la part des membres du conseil d'administration et mettait en contradiction les doubles rôles que jouaient certains cadres; agissant à la fois comme exécutants et comme contrôleurs.

Il semble que de telles contradictions soient chose courante au ministère de l'Éducation puisque le ministre Laurin n'a jamais cru bon de les dénoncer.

Il n'est donc pas étonnant d'apprendre aujourd'hui que le conseil d'administration du cégep d'Ahuntsic soit au prise avec un déficit budgétaire de 500,000 \$. Comme le soulignait Lise Bissonnette dans son éditorial du 9 mars: **"Qui nous dit qu'il s'agit d'un cas particulier? Le rapport soulève plus de questions qu'il n'en règle et M. Laurin n'a pas le droit de s'en laver les mains en laissant les principaux intéressés, qui l'interprètent déjà faussement, en assurer la suite."**

Le front commun des syndiqués et des usagers du cégep d'Ahuntsic bloque l'abolition de 28 postes



Le 27 avril dernier, les syndiqués-ées (FNEQ-CSN-CEQ) et les usagers du Cégep d'Ahuntsic faisaient front commun et déclenchaient une grève de 24 heures pour empêcher l'abolition de 28 postes dans le personnel de soutien pour combler le déficit budgétaire annoncé par le conseil d'administration.

Dans la même journée, le conseil se réunissait en séance spéciale à huis clos. Sous la pression de syndiqués-ées et des usagers en grève, le nouveau président du conseil d'administration M. Gaétan Boucher s'est vu obligé de lever le huis clos et permettre aux syndiqués de se faire entendre. Le conseil d'administration a alors pris la décision de reporter l'abolition des 28 postes au 30 novembre prochain, s'obligeant ainsi à trouver d'autres solutions pour éponger le déficit de 500,000 \$.

les autres solutions

Toujours à cette même séance spéciale du conseil, qui par ailleurs a siégé jusqu'à tard dans la nuit, des pistes de solutions ont été envisagées et un plan d'ensemble contenant de nouvelles mesures a été adopté pour récupérer des sommes gaspillés inutilement ici et là.

Les modalités d'application de ces nouvelles pistes seront étudiées lors de la prochaine séance du conseil, le 20 mai.

Pour les usagers:

Une part sociale obligatoire de 100,00 \$ pour tous, une augmentation de 50% du prix des notes de cours, des frais de stationnement, le remboursement du matériel brisé

en laboratoire, le paiement du coût de 5,00 \$ pour la location de casier.

Pour les employés:

Les journées de maladie monnayables en fin d'année ne seront probablement plus remboursées, le résiduel de la masse salariale servira à combler le déficit budgétaire, 2 à 3 semaines de congés sans solde pour tous les salariés.

Cette fois-ci, les solutions pour régler le déficit budgétaire ne touchent pas uniquement un groupe mais l'ensemble des syndiqués et particulièrement les usagers. Selon Robert Arpin, président du syndicat des enseignants, ce genre de propositions n'est pas plus acceptable que celle d'abolir les 28 postes dans le personnel de soutien.

À Rosemère

Un président de syndicat réintégré après un an et demie

Bruno Cyr, président du Syndicat des employé-es du Contrefort de Rosemère, un centre pour handicapés physiques et mentaux vient d'être réintégré dans ses fonctions par un jugement du juge Robert Burns du Tribunal du travail. Il avait été congédié en décembre 1980 après avoir dénoncé publiquement les conditions de travail et surtout les conditions d'hébergement et de traitement des bénéficiaires de l'établissement, comme l'assemblée générale du syndicat lui en avait donné le mandat.

Les bénéficiaires de cet établissement avaient déjà passé l'hiver 1979-80 à greloter à cause de l'insuffisance de chauffage et ils avaient été exposés à des conditions hygiéniques dangereuses.

C'est pourquoi le syndicat, à l'automne 1980 a fait des pieds et des mains afin d'obtenir que le gouvernement du PQ corrige cette situation inacceptable. C'est dans ce but que les syndiqué-es avaient à maintes reprises occupé les bureaux du député de Terrebonne, Elie Fallu, donné des conférences de presse nationale et régionales et porté des plaintes auprès du Ministère des Affaires sociales et du Ministère du Travail.

Le gouvernement a fini par verser les 400,000\$ nécessaires pour la réfection de l'immeuble et le nombre d'éducateurs a été augmenté par la création de deux postes additionnels.

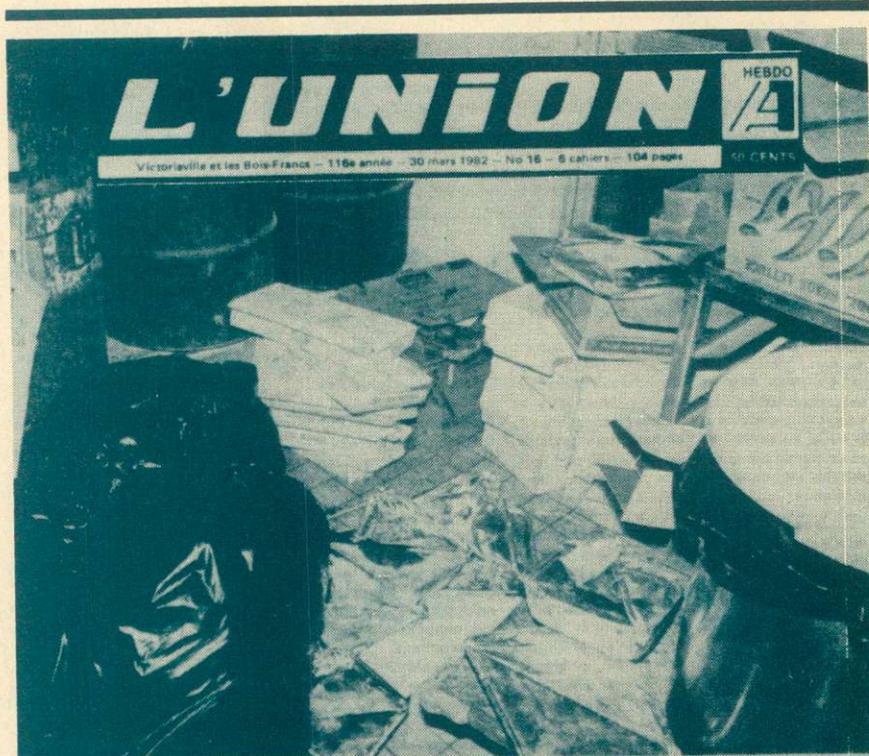
répression du droit à l'information

Cette décision du Tribunal du Travail est une victoire surtout en ce qu'elle confirme le droit des syndiqué-es d'informer la population

sur ce qui se passe dans leur milieu de travail et qu'elle rejette la répression patronale qui vise à brimer cette liberté d'expression ou à la punir.

statu quo ante

Un aspect important de cette histoire c'est que cet officier syndical a obtenu dans une entente conclue avec l'employeur le paiement de son salaire tant que le grief de congédiement a été devant le tribunal. Le statu quo ante était une des demandes de la F.A.S. lors des dernières négociations.



Gaspillage de nourriture à l'Hôtel-Dieu?

Arthabaska

Après a prime de congédiement de 125,000 \$ versée à Pierre Duguay, ex-directeur général du CRSSS-04, c'est au tour des établissements de la santé de dilapider les fonds publics. En effet, le 17 mars 1982, le service alimentaire de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska jetait à la poubelle 19 caisses d'aliments congelés: dindes, rôtis de veau, pâtés, pièces de boeuf, etc..

Le poste de boucher ayant été fermé à l'automne 1981, dirigé par Sr. Claire Perreault, décide pour économiser, d'acheter de la nourriture prête à cuire.

L'incompétence des administrateurs ont fait accumuler plus de vivres que les besoins réels du service.

C'est souvent le manque de planification et de contrôle des administrateurs qui coûtent le plus cher à la population.

succès de la campagne d'adhésion dans le secteur public

BIENVENUE À LA CSN

Les travailleurs et travailleuses du Québec refusent d'être victimes d'une crise économique délibérément provoquée et entretenue par ceux qui en profitent, c'est-à-dire les banques, le grand patronat et les gouvernements.

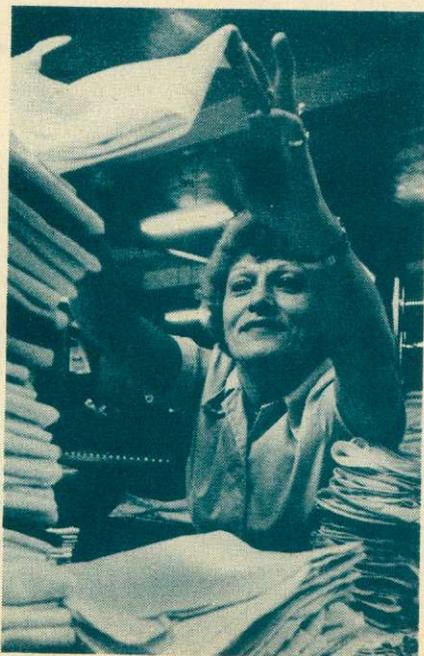
Pour résister aux attaques contre leurs emplois, leurs salaires, leurs conditions de travail et leurs conditions de vie en général, les travailleurs et travailleuses ont à leur disposition un instrument de lutte et de solidarité qui a déjà fait ses preuves. Cet instrument s'appelle la CSN.

Et ils sont pas moins de 5,000, dans le seul secteur des affaires sociales, à avoir décidé de revenir à la CSN à la faveur de la période de maraudage dans le secteur public qui s'est terminée le 5 mai.

Si on ajoute à ce nombre les 2,500 employé-e-s de la Société des alcools et les 1,500 agents de la paix du Québec, qui ont également décidé de revenir à la CSN au cours des dernières semaines, c'est 9,000 salariés du gouvernement de plus qui viennent de grossir les rangs de la CSN.

infirmières et auxiliaires

Il est important de souligner que plusieurs milliers de ces nouveaux membres CSN sont partis d'organisations syndicales indépendantes.



C'est le cas des 2,500 de la SAQ et des quelque 1,600 infirmières et auxiliaires provenant de cinq institutions à travers la province, qui sont revenus à la CSN après avoir fait l'expérience des FQII, SPIIQ, SPIIAQ, COPS, etc.

lourdes pertes au 298

À lui seul, le local 298 de l'Union des employés de service (FTQ, AFL-CIO) a perdu près de 1,200 membres, répartis dans sept institutions, au profit d'autant de syndicats autonomes affiliés à la CSN.

la CSD perd aussi

La CSD, déjà peu présente dans le secteur public, a perdu quant à elle les 550 employé-e-s de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

Voici la liste des groupes qui ont adhéré à la CSN

— **Infirmières et auxiliaires:** les 800 de l'hôpital Sainte-Justine; les 400 de l'hôpital Honoré-Mercier (St-Hyacinthe); les 200 du Centre hospitalier de Jonquière; les 125 de l'hôpital Enfant-Jésus (Québec); les 150 de l'hôpital Rivière-des-Prairies (Montréal); les 100 du Centre d'accueil Marie-Enfant (Montréal); les 200 de l'hôpital de Hauterive; les 75 de l'hôpital Saint-Charles-Borromée (Montréal);

— **Employés généraux et de bureaux:** les 1,600 de l'hôpital Royal Victoria (Montréal); les 400 du Centre hospitalier Jacques-Viger (Montréal); les 550 de l'hôpital Sainte-Croix (Drummondville); les 30v du Centre d'accueil Jean-de-Lalande (Montréal); les 30 du Centre d'accueil St-Thomas (Joliette); les 125 du Centre d'accueil Mont-St-Aubert (Québec); les 110 du Centre d'accueil Blanc Sommet (Québec); les 240 du Centre d'accueil Christophe-Colomb (Montréal); les 70 du Centre d'accueil Oasis (Rimouski); les 60 de l'Institut de cardiologie de Montréal; les 140 du Foyer Sainte-Anne de Lapointe; les 65 du Foyer Charlesbourg (Québec); les 50 de l'Institut de réadaptation de Montréal; les 75 employés d'entretien de l'hôpital Robert-Giffard (Québec); les 40 de l'Institut québécois de recherche en culture (Québec); les 40 du Foyer Sainte-Justine (Québec); les 20 du CLSC Les Aboitiaux (Québec); les 40 éducateurs de l'Hôtel-Dieu (Québec).

— **Techniciennes:** les 53 de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul (Sherbrooke); les 40 de l'hôpital Ste-Croix (Drummondville);

— **Secteur para-public:** les 2,500 employé-e-s de la Société des alcools du Québec; les 1,500 agents de la paix du Québec.

...petites nouvelles...

conflits de travail

dehors les scabs de l'Auberge

L'Auberge des Gouverneurs ne doit plus garder à son emploi les scabs que le juge André Desmeules lui a ordonné de cesser d'utiliser dans son établissement.

Pour le syndicat des travailleurs de l'Auberge des Gouverneurs Sainte-Foy, en conflit depuis le 25 mars 1982, l'injonction du juge Desmeules devrait normalement faire reprendre la négociation.

Les syndiqués CSN sont prêts à rencontrer l'employeur ou ses représentants pour poursuivre la négociation qui, jusqu'à maintenant, était ralentie par l'activité des briseurs de grève.

Pour les 200 employés de cet établissement hôtelier de Québec, l'injonction accordée par le juge Desmeules laisse présager un règlement plus rapide.

L'attitude de l'employeur sera influencée, souhaite le syndicat, par la décision du juge Desmeules qui a reconnu la présence sur les lieux de travail, de nombreux scabs.

L'injonction est en vigueur jusqu'au jugement final.

harcèlement au Cégep Montmorency

Depuis le vendredi 23 avril 1982, les cinq mem-

bres de l'exécutif des enseignants et enseignantes du Cégep Montmorency vivent avec une épée de Damoclès au-dessus de leur tête: ils ont en effet reçu un avis disciplinaire de l'administration du Cégep parce que cette dernière reproche à l'exécutif d'avoir rappelé à ses membres, le principe syndical de respecter une ligne de piquetage. Celle-ci avait été dressée par des employés qui s'occupent de l'entretien du collège.

Dans le contexte des Cégeps, un avis disciplinaire est une mesure extrêmement grave puisque après un deuxième avis semblable, le Cégep peut suspendre ou congédier. À la veille de la négociation de notre convention, cela fait peser sur le syndicat une menace intolérable. Cette mesure de l'administration est d'autant plus injustifiée qu'elle est survenue alors que, effectivement, tout le monde était au travail, soit trois jours après que les employés d'entretien aient supprimé leur ligne de piquetage. Les professeurs ont déjà manifesté leur indignation lors de deux rencontres avec les patrons, mais ces derniers ont refusé de retirer leurs mesures de représailles. Des réactions sont à prévoir.

vote de grève dans deux Holiday Inn

Les travailleurs et travailleuses des deux Holiday Inn de Place Dupuis et Centre-Ville, à Montréal ont tenu une assemblée générale, le 29 avril 1982, à l'église St-Pierre-Apôtre et

ont mandaté leur comité de négociation respectif pour déclencher la grève généra-

le illimitée, au moment jugé opportun et ce, à 82% et à scrutin secret.

Le Mouvement Desjardins veut-il limiter l'accès à la syndicalisation?

Le Mouvement coopératif Desjardins, qui a vu le jour grâce aux petites épargnes des milliers et des milliers de Québécois et Québécoises, veut-il limiter l'accès à la syndicalisation des employé(e)s des Caisses populaires.

Partout où le Mouvement Desjardins négocie des conventions collectives, les syndiqué(e)s rencontrent la même attitude de la part de ce géant du capitalisme québécois: intransigeance, des négociations qui traînent en longueur, des propositions qui n'en sont pas, etc...

À Montréal, les salarié(e)s de la Caisse "pop" des employé(e)s municipaux sont en conflit, à Joliette, huit (8) caisses populaires sont en grève, et à Sorel, les syndiqué(es) de la Caisse "pop" St-St-Laurent font face au même entêtement. Certains intervenants se demandent s'il ne s'agit pas d'une stratégie patronale dirigée par en haut (la Fédération) et qui aurait comme objectif de restreindre les avantages sociaux et les salaires des employé(e)s syndiqué(e)s afin de ne pas donner le goût aux autres, non-syndiqué(e)s, de s'organiser.

les syndiqué(e)s de Sorel appuient les employé(e)s d'une Caisse "pop"

En conflit depuis le 14 avril pour obtenir la parité salariale avec d'autres travailleuses et travailleurs d'une Caisse populaire voisine, la quinzaine de caissières et d'employé(e)s de bureau de la Caisse "pop" St-Laurent de Sorel, affiliées à la CSN, ont obtenu l'appui inconditionnel des travailleurs et travailleuses de l'agglomération de Sorel-Tracy le lundi soir, 3 mai. En effet, réunis en assemblée générale spéciale du Conseil central de Sorel (CSN), les membres de la CSN de cette région, qui en

compte près de 8,000, ont voté un appui financier de \$0.25 par membre par semaine, jusqu'à la toute fin du conflit.

Rappelons que les bénéficiaires de la fête du premier mai ont aussi été versés à ce groupe d'employé(e)s?

Joliette

• en conflit depuis le 5 janvier

À Joliette une centaine d'employés des huit caisses populaires revendiquent l'indexation salariale, la reconnaissance de l'ancienneté pour les salarié(e)s temporaires, des pauses décentes, les journées d'achalandage de la caisse, comme le jeudi, etc... Ils sont en conflit depuis le 5 janvier.

...petites nouvelles...

\$ 10 de solidarité

AIDOP doit rouvrir

En conflit depuis 28 mois, ce syndicat fait face à une fermeture depuis 13 mois maintenant. Ce centre AIDOP avait pour rôle d'héberger et de soutenir par une aide psycho-sociale tous les démunis en urgence de besoin. Plus de 1,000 personnes par année passaient par ce centre.

Le syndicat a besoin du \$10 de solidarité pour continuer sa lutte

Syndicat des travailleurs du Centre AIDOP (CSN)

**155, est, boul Charest
Québec G1K 3G6**

lock-out au garage L.A. Robitaille de Victoriaville

En lock-out depuis le 27 octobre 1981, les travailleurs du garage L.A. Robitaille s'opposent à un employeur complètement bouché, qui refuse même de négocier avec ses employés. Les syndiqués ne veulent rien de plus que ce qui a été négocié et accepté dans les autres garages de la région. Pour les appuyer,

envoyer votre \$10 de solidarité à:

**Syndicat des travailleurs de L.A. Robitaille a/s du conseil central de Victoriaville
100 est, boul Jutras,
Victoriaville G6P 4L5**

lock-out chez Standard Knickerbocker

Filiale d'une compagnie américaine (OSR Corporation, de New York), la Standard Knickerbocker, de East Broughton, n'a jamais vraiment voulu négocier avec ses employé-e-s et a décrété le lock-out le 2 décembre dernier. Depuis, les syndiqué-e-s ont pris des votes sur le rejet des offres (63% puis 82% plus tard) et n'entendent retourner au travail qu'avec leur syndicat et des conditions de travail décentes. Pour les appuyer financièrement par le \$10 de solidarité:

**Syndicat des employé-e-s de la Standard Knickerbocker, a/s du conseil central de Thetford Mines,
908, ave. Labbé,
Thetford Mines G6G 2A8**



instances

Sylvio Gagnon candidat à la présidence de la CSN

Le secrétaire général de la CSN, Sylvio Gagnon, a annoncé mercredi son intention de se porter candidat à la présidence de la centrale, lors du prochain congrès qui se tiendra à Québec du 23 au 29 mai.

C'est devant les délégués au congrès de la fédération de la métallurgie, qui se tient actuellement à Victoriaville, que M. Gagnon a fait connaître sa décision.

Secrétaire général depuis un an, Sylvio Gagnon avait présidé la fédération de la métallurgie depuis 1978; il en avait été élu secrétaire en 1974.

Originaire du Témiscamingue et âgé de 38 ans, Sylvio Gagnon avait été travailleur forestier durant quelques années avant de venir travailler à Montréal, à l'âge de 20 ans; il a été militant actif dans un syndicat local à l'usine de Canadian Gypsum sur la rue Notre-Dame à Montréal.



organisation

hôtellerie: trois autres accréditations CSN

Les récents succès de la CSN dans l'organisation des travailleurs et travailleuses du secteur de l'hôtellerie-restauration viennent de connaître de nouveaux développements avec l'accréditation, par le ministère du Travail, de trois autres syndicats de la région de Montréal affiliés à cette centrale.

Il s'agit des syndicats regroupant les 200 employé-e-s du Château Mirabel, les 65 du Holiday Inn La Seigneurie et les 180 préposé-e-s aux divers bars, restaurants et kiosques de la piste de courses Blue Bonnetts.

Dans ce dernier cas, les employé-e-s étaient membres du local 31 de l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars (AFL-CIO) depuis quinze ans. Il en était de même pour ceux du Holiday Inn La Seigneurie depuis 1970 tandis que ceux du Château Mirabel ont vu l'union américaine entrer en place dès l'ouverture de l'hôtel en 1977.

une autre caisse se syndique

Récemment le Syndicat des employés de la Caisse Populaire de Ville Mont-Royal, qui regroupe une quinzaine de travailleuses, a reçu son accréditation.



TOUS ENSEMBLE

POUR DE NOUVEAUX POUVOIRS

Contre les patrons qui s'opposent à toute augmentation du salaire minimum (Conseil du patronat du Québec 1981).

Contre les gouvernants qui augmentent leur salaire aux

six (6) mois, qui haussent leur compte de dépenses avec des taxes prélevées sur des biens de consommation tel l'essence.

Contre les gouvernants et les patrons qui s'entendent

pour réduire les services publics et sociaux en dilapidant nos épargnes collectives pour subventionner leurs usines (300\$ millions de Québec à Pechiney; 360\$ millions d'Ottawa aux P.M.E.).

Chandler: (418) 689-2294 Chicoutimi: (418) 549-9320 Drummondville: (819) 478-8158 Granby: (514) 372-6830 Hauterive: (418) 589-2069 Hull: (819) 771-7447 Joliette: (514) 759-0762 Montréal: (514) 598-2121 Québec: (418) 647-5700 Sept-Iles: (418) 962-5571 Shawinigan: (819) 536-4433 Sherbrooke: (819) 563-6515 Sorel: (514) 743-5502 St-Hyacinthe: (514) 774-5363 St-Jean: (514) 348-4965 St-Jérôme: (514) 438-4196 Thetford Mines: (418) 338-3159 Trois-Rivières: (819) 378-5419 Val d'Or: (819) 825-6137 Valleyfield: (514) 371-5556 Victoriaville: (819) 758-6241